

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, il est bien évident que M<sup>lle</sup> Booth a présenté une demande de congé pour poser sa candidature dans une circonscription locale. Ce congé, que la Commission de la fonction publique peut accorder ou refuser, n'a pas été accordé par la Commission. Dès lors, le geste ou l'intention de M<sup>lle</sup> Booth de persister à poser sa candidature violerait la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. M<sup>lle</sup> Booth a été suspendue parce qu'elle ne s'est pas conformée à la loi.

**M. Fairweather:** Traitera-t-on les autres fonctionnaires qui pourront chercher à se porter candidat comme on a traité M<sup>lle</sup> Booth?

**L'hon. M. Drury:** J'espère que tous les fonctionnaires désireux de se porter candidats obtiendront, comme la loi l'exige, un congé pour le faire et qu'ils respecteront la décision de la Commission de la fonction publique.

\* \* \*

#### RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—LE POINT À PROPOS DES NÉGOCIATIONS

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Elle a trait à ma question d'hier au secrétaire d'État qui n'est pas ici aujourd'hui. Comme on persiste à rapporter que les difficultés demeurent les mêmes entre Radio-Canada et l'ANETR, le premier ministre pourrait-il veiller à ce que le secrétaire d'État vienne à la Chambre demain y faire une déclaration, soit à l'appel des motions, soit à un autre moment dans la journée, pour clarifier la situation; L'ANETR a dit aujourd'hui que la situation fluide dont il a parlé lundi n'a pas changé depuis mai 1971 et, d'après moi, elle est stagnante.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je tiendrai la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

#### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI ET LA PAIE DE CONGÉ

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question soit au ministre chargé de répondre à la place du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, soit au secrétaire parlementaire. Étant donné les nombreuses instances qui ont été formulées en vue d'obtenir une révision de la définition des gains dans la loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne l'indemnité de cessation d'emploi et la paie de congé, pourrions-nous savoir si on envisage de réviser le règlement pour ce qui est de l'une ou de l'autre, ou des deux?

[M. Fairweather.]

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Nous nous occupons de cette question. Le ministre étudie actuellement ces deux sujets et fera bientôt une déclaration.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Nous venons d'atteindre la fin de la période des questions. La présidence a essayé tantôt de donner la parole au député de Hamilton-Ouest pour une dernière question supplémentaire. Je signale aux députés que ce sont surtout les représentants d'en avant qui ont posé des questions aujourd'hui. J'espère que la présidence pourra demain donner la parole un peu plus souvent aux députés des quatrième et cinquième rangées étant donné qu'un certain nombre d'entre eux voudraient pouvoir poser des questions. La présidence donne maintenant la parole au député de Hamilton-Ouest.

\* \* \*

#### LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DE GRÈVE—LES MESURES ENVISAGÉES

[Plus tard]

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner suite à mes questions antérieures en posant une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Comme il s'intéresse plus, a-t-il dit, à réduire le nombre des grèves qu'à retirer le droit de grève à la fonction publique, a-t-il l'intention de faire une déclaration au sujet des critères qui seront établis à cette fin, ou de nous faire savoir quelle mesure législative sera prévue à ce propos et si oui, quand pouvons-nous nous y attendre?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre nous a donné, je pense, une indication du moment où il y aura possibilité de mise en application d'une mesure législative à ce sujet. Ma tâche consistera à m'assurer que les négociations et le cadre des négociations permettront d'en arriver à une entente plutôt qu'au recours à la grève.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RENVOI DE LA PÉTITION DES INDIENS OLD CROW À UN COMITÉ PERMANENT

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit hier qu'il me ferait savoir aujourd'hui s'il autoriserait le renvoi de la pétition présentée par la population d'Old Crow au comité permanent de la justice et des questions juridiques.